

Travailleurs migrants : sans soutien et à statut précaire

Rapport provincial: l'Ontario

Résumé

L'Ontario reçoit le plus grand nombre de travailleurs migrants dans tout le Canada. Même si la province finance les services d'établissement pour lesquels les travailleurs migrants sont admissibles, ces services ne sont pas largement disponibles ou présents dans toutes les collectivités, et de nombreux travailleurs migrants n'y ont pas accès. Les efforts des syndicats et des bénévoles offrent un soutien et des services aux travailleurs agricoles dans certaines zones rurales, et certaines organisations ont trouvé des fonds provenant de sources non gouvernementales pour servir les travailleurs migrants. Les répondants du sondage croient qu'il y a d'importantes lacunes dans les services offerts aux travailleurs migrants. Les travailleurs migrants n'ont pas accès à la résidence permanente en Ontario.

L'Ontario a adopté une loi visant à protéger les travailleurs migrants, mais elle ne l'a pas encore appliquée de façon proactive : à l'heure actuelle, l'application de la loi est en grande partie fondée sur les plaintes, et elle est donc inefficace. L'Ontario est également l'une des deux provinces qui restreignent le droit des travailleurs agricoles à se syndiquer.

Les principales recommandations pour l'Ontario sont :

1. Financer les organisations non gouvernementales afin d'offrir des services d'établissement pour tous les travailleurs migrants, quel que soit le programme ou le niveau de compétence.
2. Améliorer les possibilités de résidence permanente pour les travailleurs migrants peu qualifiés.
3. Améliorer l'accès aux droits fondamentaux des travailleurs migrants.

Une remarque sur la terminologie

Aux fins de cette étude, « les travailleurs migrants » désignent les participants au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui comprend le Programme des aides familiaux, ou au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Nous employons le terme « TET » (travailleurs étrangers temporaires) pour désigner les participants du PTET (incluant les aides familiales, à moins qu'on n'en fasse expressément mention). Dans le sondage le terme « TET » englobait tous les travailleurs des volets peu ou semi-qualifiés, de sorte que les répondants ont utilisé ce terme dans leurs réponses. Lors de la rédaction des rapports, on a jugé que le terme « travailleur migrant » est plus précis et plus inclusif.

Les travailleurs au niveau de compétences et salaire supérieurs qui participent au Programme de mobilité internationale (qui faisait auparavant partie du Programme des travailleurs étrangers temporaires) ne sont pas inclus dans cette étude.

